



ACTUS DE MA VILLE

Ma ville OK

RECHERCHER

Recherche sur le site Sc

- GRAND-SUD
 - ACTU
 - ÉCO
 - SPORTS
 - SORTIR À
 - LOISIRS
 - ESCAPADES
 - ANNONCES
 - SERVICES +
- TOULOUSE ARIÈGE AUDE AVEYRON HAUTE-GARONNE GERS LOT LOT-ET-GARONNE HAUTES-PYRÉNÉES TARN TARN-ET-GARONNE VOTRE COMMUNE

Dossier spécial • Faire construire sa maison ...
Actualités

Nouvelles normes

Conseils et Aides

Accueil » Immobilier » Faire construire sa maison

PUBLIÉ LE 01/10/2012 11:50 - MODIFIÉ LE 18/10/2012 À 10:09

[AJOUTER UN COMMENTAIRE](#)

Qu'est-ce que la RT2012 (nouvelle réglementation thermique) ?



Découlant directement du Grenelle de l'environnement de 2009, la nouvelle réglementation thermique 2012 (RT 2012) a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire (CEP) des bâtiments neufs à un maximum de 50 kWh par mètre carré et par an (en moyenne car cette consommation énergétique varie selon les régions). C'est trois fois moins que les normes précédentes.

"On doit également avoir un débit de fuite inférieur de 0,6 mètre cube par heure et par mètre carré de surface habitable et on doit avoir une surface vitrée égale au moins à 1/6e de la surface habitable du bâtiment",

précise Dominique Paris, chef du bureau d'études chez Geoxia, à Toulouse. "Sur Midi-Pyrénées, la norme est à 45 kWh, car nous bénéficions d'apport solaire supplémentaire, donc nous devons consommer moins. La norme étant fixée en fonction des zones climatiques : ça descend à 40 dans le sud-est et monte à 65 dans l'est de la France", précise M. Paris. "En revanche le débit de fuite est le même pour toute la France ; idem pour les 1/6e."

La RT 2012 est applicable à tous les permis de construire :

- déposés depuis le 28 octobre 2011 pour certains bâtiments neufs du secteur tertiaire (bureaux, bâtiments d'enseignement primaire et secondaire, établissements d'accueil de la petite enfance) et les bâtiments à usage d'habitation construits en zone ANRU ;
- déposés à partir du 1er janvier 2013 pour tous les autres bâtiments neufs à usage d'habitation (maisons individuelles ou accolées, logements collectifs, cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs).

La RT 2012 comporte trois exigences de résultats : besoin bioclimatique, consommation d'énergie primaire et confort en été.

1. L'efficacité énergétique

L'exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti est définie par le coefficient «Bbiomax» (besoins bioclimatiques du bâti). Cette exigence impose une limitation simultanée du besoin en énergie pour les composantes liées à la conception du bâti (chauffage, refroidissement et éclairage).

Le Besoin bioclimatique correspond aux déperditions (pertes naturelles et besoin des usagers) moins l'apport gratuit (chaleur humaine, du soleil, etc.)

2. La consommation énergétique du bâtiment

L'exigence de consommation conventionnelle maximale d'énergie primaire se traduit par le coefficient « Cepmax ». Il porte sur les consommations de chauffage, de refroidissement, d'éclairage, de production d'eau chaude sanitaire et d'auxiliaires (pompes et ventilateurs). "La RT 2012 optimise le recours aux énergies renouvelables : production d'eau chaude par thermodynamique ou panneaux solaires ; chauffage au gaz pour avoir un rejet de CO2 minimal, pompe à chaleur, etc. Cela permet de réduire la pollution et la facture énergétique du bâti", précise Dominique Paris.

3. La température intérieure de consigne (TIC)

C'est la température ambiante à ne pas dépasser, et cela sans avoir recours à un système actif de refroidissement. La réglementation impose que la température la plus chaude atteinte dans les locaux, au cours d'une séquence de 5 jours très chauds d'été, n'excède pas un certain seuil.

"La température est calculée pour chaque bâti", indique Dominique Paris.

À LA UNE

17H31 | **GRAND SUD**
Pluie et vents : 4 départements de la région en vigilance orange

14H31 | **TARN**
Castres. Garde à vue prolongée pour tenter de comprendre le geste du cuisinier meurtrier

14H38 | **FAITS DIVERS**
Tuerie de Chevaline : de nouvelles révélations sur le scénario

[TOUTES LES DÉPÊCHES \(+\)](#)



**DES PROJETS DE CONSTRUCTION ?
 BESOINS DE CONSEILS ?
 NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE**

CONTACTEZ-NOUS

croisierenet.com
 Voyagez avec le N° 1 de la croisière en France !
[Cliquez ici](#)

le champ de fleurs
 Notre méthode soigne et soulage votre mal de dos ! Déjà des milliers de français soulagés
[Profitez-en](#)

eyes lips face - elf
 Maquillage pas cher, cosmétiques et produits de beauté
[Cliquez ici](#)

sncm compagnie maritime
 Séjours et voyages de rêve en perspective à destination de la Corse, Sardaigne, Tunisie
[Réservez vos billets](#)

"EMMANUELLE", L'INOUBLIABLE FANTASME

PARTAGER [J'aime](#) { 2 } | [Tweeter](#) { 2 } | 0

RÉACTIONS DES LECTEURS

IKOR31	<p>@ Boulanger, Celui qui paye notre déficit du commerce extérieur en sortant les devises que l'on avait accumulées jadis où il a pu être positif, connaît avec exactitude les détails, la page 8 est l'intro du rapport les lignes générales, il y a les importations d'énergie en 1, notre balance déficitaire avec nos voisins européens partenaires principalement Allemagne (les bagnoles) et même la Belgique, ensuite les Asiatiques Chine en tête ...</p> <p>La RT2012, sur une maison individuelle que vous construisez, c'est simple, c'est 14cm d'isolant extérieur sur les façades, +20cm sous la toiture, ce n'est pas cher, des ouvertures avec des menuiseries de bonne gamme bien étanche et vitrages isolants de qualité, triple c'est le top (c'est un surcote), une ventilation mécanique contrôlée efficace liée au fait que tout cela est étanche. Je vous assure pour une maison à 100 000 Euro type boîte à chaussure posé sur un terrain en péri-urbain, le surcote RT2012, c'est pas beaucoup et se récupère vite.</p> <p>Pour du collectif ça demande une grande maîtrise des concepteurs pour ne pas tomber dans le trop primaire, architecturalement parlant.</p> <p>La RT2012 est plus facile, plus économique, plus rentable à appliquer sur l'individuel que sur du collectif, c'est ce qui ressort des rapports des organismes d'État qui gèrent ce dossier.</p> <p>Je prêche contre ma paroisse puisque je milite pour de la vraie ville et non des juxtapositions de lotissements voilà pour le réel.</p>
18/10/2012 16:57	<p>TOUTES LES CONTRIBUTIONS ALERTER LE MODÉRATEUR</p>
TOCHE31	<p>@IKOR31 Il faudra aussi tenir compte des degrés de priorité.... Notre économie est engluée dans le déséquilibre de la balance économique (vous l'avez évoqué vous-même), et de ce fait, quelle est la véritable urgence pour nous sortir du bourbier? N'oublions pas que le dossier NRT 2012 est plus poussiéreux qu'il n'y paraît (d'une part)... D'autre part, quand quelqu'un a faim, où se trouve la véritable priorité? : Lui donner à bouffer.....ou labéliser la bouffe que l'on va lui donner? MMhhhhh? :-D</p>
18/10/2012 16:34	<p>TOUTES LES CONTRIBUTIONS ALERTER LE MODÉRATEUR</p>
boulanger	<p>Les fourmis du Nord vivent dans des conditions climatiques différentes. Les ordres de grandeur sont substantiellement différents. Les retours sur investissement autrement plus importants. Quand dans un rapport il est écrit "sont principalement du à" il faut traduire par "on suppose mais on en sait rien et on peut rien avancer de chiffré". Entre le système D du n'importe quoi et la paranoïa du tout normé il y a des décisions médianes prenant en compte ce que Toche nomme le feed-back. Il s'agit de réfléchir aux conséquences réelles des décisions prises. Mais pour cela il faut avoir un peu d'expérience du réel.</p>
18/10/2012 16:18	<p>TOUTES LES CONTRIBUTIONS ALERTER LE MODÉRATEUR</p>
IKOR31	<p>@Toche, pour le ton, il faut bien mettre un peu de piment, ça réveille le ronron qui fait que oui effectivement dans l'individuel diffus, dans bien des cas l'on ne respecte même pas la RT2005. Avec la RT2012, l'on va forcément monter le niveau dans un certain entre deux ! Je parle pour le Midi toulousain bien sûr, là où le climat est défavorable les gens ont déjà compris. Ici, l'on peut aussi voir que lors des grandes chaleurs, l'on gagnera aussi beaucoup en confort avec cette nouvelle réglementation.</p>
18/10/2012 16:21	<p>TOUTES LES CONTRIBUTIONS ALERTER LE MODÉRATEUR</p>
TOCHE31	<p>@IKOR31 L'explication de la baisse de "l'intérêt" énergétique est d'une simplicité enfantine... Remettons au goût du jour le crédit d'impôt. Arrêtons de surdimensionner les installations aux particuliers Ajustons au mieux les périodes de "feed back" Légiférons sur le gaspillage industriel et commercial (éclairage, fonctionnements thermiques nocturnes....) Arrêtons ce leurre de la géothermie qui n'est bien souvent que prétexte à vendre une daube hors de prix. Forçons les architectes à être un peu plus "techniques" et à "oublier" enfin leurs surfaces abusives de verre et d'acier. Au fait, avant de donner des leçons..... commençons par respecter la RT 2005 :D</p>
18/10/2012 16:01	<p>TOUTES LES CONTRIBUTIONS ALERTER LE MODÉRATEUR</p>
IKOR31	<p>@boulanger, documentez vous, les "fourmies" du Nord de l'Europe ont adopté cette démarche depuis 10 ans, les gains de productivités avec l'effet de masse font que là bas avec des matériaux de meilleure qualité, c'est au même ou même moins cher qu'ici, cela demande simplement de la rigueur fort différente d'une mentalité Cigale argent facile avec fortes marges. Pour la politique macro économique : "Banque de France 2011 - RAPPORT ANNUEL, LA BALANCE DES PAIEMENTS ET LA POSITION EXTÉRIEURE DE LA FRANCE" Page 8 « Depuis la reprise du commerce mondial en 2009, la dégradation du solde des échanges de biens est principalement due à une diffi culté à compenser l'aggravation de la balance énergétique (- 62,2 milliards en 2011 contre - 47,8 en 2010) par un dynamisme suffi sant des exportations de produits manufacturés (- 36,7 en 2011 contre - 28,9 en 2010) » Les derniers chiffres d'Aut 2012, sont encore plus sinistres, continuez avec le système D à suivre de vos idées, alors que les économies d'énergies et le développement durable sont seuls capables de nous tirer de cette situation, d'avoir un rebond industriel.</p>
18/10/2012 15:13	<p>TOUTES LES CONTRIBUTIONS ALERTER LE MODÉRATEUR</p>



L'actrice Sylvia Kristel, interprète de la célèbre "Emmanuelle", est décédée le 18 octobre 2012, laissant derrière elle l'image d'une véritable icône érotique. (+)

17

VIDÉOS BUZZ



HUMOUR

Quand un porcelet tête un chien



HUMOUR

HUMOUR

HUMOUR

TOUTES LES VIDÉOS (+)

CONSULTER NOS ARCHIVES

1998	2001	2004	2007	2010
1999	2002	2005	2008	2011
2000	2003	2006	2009	2012

VOIR TOUS LES ARTICLES DU JOUR (+)

boulangier	<p>@IKOR31 Cause sérieuse ? C'est à voir. Vous partez d'une hypothèse (la balance commerciale est déficitaire à cause des importations d'énergie) et vous développez sur ces bases fausses. Fausses parce que vous isolez LE chiffre qui vous arrange (pourquoi pas l'importation du fer, des terres rares, des produits blancs ou gris, ...) Ces "normes" conduisent à un renchérissement important du cout de la construction. Cela se traduit pas une augmentation des prix tant à l'achat qu'à la location. Effets immédiats pour tout le monde, pour des bénéfices très futurs et très hypothétiques.</p>
<p>18/10/2012 13:34 TOUTES LES CONTRIBUTIONS ALERTER LE MODÉRATEUR</p>	
TOCHE31	<p>@IKOR31 Vous auriez parfaitement pu développer votre com sans l'invective d'introduction.... Spécialiste? oui ça s'appelle aussi une profession. :D</p>
<p>18/10/2012 13:34 TOUTES LES CONTRIBUTIONS ALERTER LE MODÉRATEUR</p>	
IKOR31	<p>@le club des spécialistes, MacCarel, TOCHE31, jeanvaljean. France 70 milliards, de déficit de commerce extérieur par an, ça dure depuis un temps et ça va continuer, l'on se ruine à petit feu ... Pourquoi ? l'on importe beaucoup d'énergie, Gaz Pétrole et l'on n'arrive plus à exporter assez de produits manufacturés, de services pour équilibrer cela. La plus grande proportion de l'énergie importée est pour chauffer les bâtiments et non pour les transports ou l'industrie. Les gens sont sensibles à la consommation de leur véhicule, l'on n'aurait pas idée d'acheter une voiture qui consomme 20 litre d'Essence au 100 Km. Et pourtant comparativement pour les bâtiments c'est ce que l'on constate ... Les bâtiments BBC, c'est comme de passer d'une voiture qui consommait 20 litres aux cent à une à qui il suffit 4 à 7 litres !!! RT2012, réglementation thermique 2012 = BBC, bâtiment basse consommation, c'est passer à un système thermique économique, le grand changement c'est isoler par l'extérieur en ancien rénovation ou en neuf, ça permet d'atteindre l'objectif. Plus tard nous aurons la RT2020, avec des bâtiments à énergie positive, qui devront fabriquer eux même de l'énergie, par exemple avec des panneaux photovoltaïques. Le BBC, c'est maintenant pour tout le monde, c'est de la politique macroéconomique d'économie d'énergie plus de la limitation d'émission de CO2, bâtiment énergie positive, c'est de l'expérimentation dans les éco quartiers par exemple. Vous voyez derrière une présentation qui vous semble affichage de boutique, il y a peut-être une cause sérieuse.</p>
<p>18/10/2012 11:59 TOUTES LES CONTRIBUTIONS ALERTER LE MODÉRATEUR</p>	
MacCarel	<p>D'autant plus que la norme BBC est étroitement liée aux labels Vivrelec, et promotelec, eux memes de meche avec les activités commerciales d'EDF et GDF suez entre autres. Donc un piège a pigeons ...</p>
<p>18/10/2012 10:48 TOUTES LES CONTRIBUTIONS ALERTER LE MODÉRATEUR</p>	
TOCHE31	<p>Oula-oula!!!! Le rédacteur se mélange les pinceaux entre NRT et logements BBC, les kW et les kWh, tout ça avec la bénédiction d'un obscur BET lié à quelques promoteurs immobiliers!!!</p>
<p>18/10/2012 10:37 TOUTES LES CONTRIBUTIONS ALERTER LE MODÉRATEUR</p>	
jeanvaljean	<p>et voila comment un journal d'information se transforme en vulgaire prospectus en faisant passer ses publi-rédactionnels publicitaires pour des articles d'information.</p>
<p>01/10/2012 14:18 TOUTES LES CONTRIBUTIONS ALERTER LE MODÉRATEUR</p>	

[AJOUTER UN COMMENTAIRE](#)

[CHARTRE DE MODÉRATION](#)

* VOTRE MESSAGE :

VOUS ÊTES DÉJÀ INSCRIT ? CLIQUEZ ICI

* PSEUDO :

* CODE POSTAL :

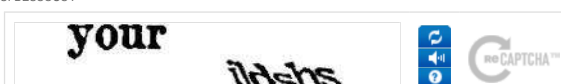
DONNÉES PERSONNELLES NON PUBLIÉES :

* E-MAIL :

* NOM :

* PRÉNOM :

* ENTREZ LE CODE CI-DESSOUS :



stop spam.
read books.

*** Champs requis**

JE SOUHAITE RECEVOIR LES NEWSLETTERS LADEPECHE.FR

J'AUTORISE LADEPECHE.FR À PUBLIER ET FAIRE USAGE DE MON COMMENTAIRE

ENVOYER